

Adresse du 1er bataillon du Cantal, lors de la séance du 13 vendémiaire an III (4 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du 1er bataillon du Cantal, lors de la séance du 13 vendémiaire an III (4 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24 septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. pp. 275-276;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1994_num_98_1_17008_t1_0275_0000_14

Fichier pdf généré le 07/10/2019

sance et rend justice au zèle et aux efforts de ces trois représentans pour sauver les départemens méridionaux.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité de Salut public (29).

21

Le citoyen Jean-Joseph Maneby et les citoyennes Marie-Thérèse Maneby et Catherine Maneby font don à la patrie d'une rente viagère de 18 L et de ses arrérages, et remettent le contrat.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des Finances (30).

22

La société populaire de Montrevel, district de Bourg, département de l'Ain, invite la Convention nationale à continuer de cimenter le bonheur du Peuple français, et à purger la République de tous les partisans du scélérat qui osa tenter l'asservissement du peuple. Elle ajoute que le représentant vertueux, délégué dans ce département, a terrassé l'intrigue et mis la justice à l'ordre du jour, et aussitôt tous les coeurs ont volé vers lui; que sa mission est pour elle un des bienfaits les plus précieux, qu'elle jouit de la liberté; et l'exemple de Boisset propage rapidement dans l'âme des citoyens deux sentimens inséparables, le désir d'être juste et l'amour de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de Salut public (31).

23

L'agent national du district de Louviers [Eure] écrit à la Convention nationale qu'elle continue d'assurer le bonheur du peuple; que les malveillans tremblent, les complots parricides soient déjoués, et qu'elle conserve dans ses mains les rênes du gouvernement. Il annonce que la vente des domaines nationaux se poursuit avec chaleur depuis l'ouverture des adjudications; elles ont donné un capital de 8 357 254 L 6 s. sur les estimations de 4 445 680 L 3 s.; que les biens d'émigrés vendus jusqu'à ce jour ont produit 737 805 L, sur des évaluations de 375 332 L; que dix-sept objets, mis en vente définitive

pendant la deuxième décade de fructidor, estimés 3 810 L, ont été vendus 14 300 L. Il prévient que le reste des dépouilles des églises, montant à 616 marcs d'argenterie et 74 marcs de vermeil, sont en route pour l'atelier monétaire. Il termine en demandant justice contre les assassins de la représentation nationale.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité des Finances, section des domaines nationaux (32).

24

La société populaire de Chevillon, district de Joinville, département de la Haute-Marne, écrit qu'elle s'empresse, aussitôt après son organisation, de féliciter la Convention nationale sur ses glorieux travaux; elle annonce que sa commune vient d'ouvrir une souscription pour concourir à la construction d'un vaisseau, et demande l'envoi du bulletin de correspondance.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de Correspondance (33).

25

Les officiers, sous-officiers et volontaires du premier bataillon du Cantal, au bivouac près Bellegarde, félicitent la Convention nationale d'avoir anéanti la faction du moderne Catilina, et de l'avoir fait tomber avec ses infâmes complices sous le glaive de la justice; ils l'invitent à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (34).

[*Les officiers, sous-officiers et volontaires du premier bataillon du Cantal à la Convention nationale, de l'armée des Pyrénées-Orientales, s. d.*] (35)

Citoyens législateurs,

Et vous aussi, vous allez au pas de charge, pour détruire les ennemis de l'intérieur; à peine la faction du nouveau Catilina, des triumvirs a-t-elle paru, qu'elle a été anéantie. Grâce vous soient rendues! en un jour vous avez détruit cette dictature, dont le projet et l'établissement avoient coûté une année de travail à ses abominables auteurs; c'étoit là qu'on vouloit nous

(29) P.-V., XLVI, 261. *Bull.*, 24 vend. (suppl.).

(30) P.-V., XLVI, 261.

(31) P.-V., XLVI, 261-262. *Bull.*, 24 vend. (suppl.).

(32) P.-V., XLVI, 262. *Bull.*, 17 vend. (suppl.); 24 vend. (suppl. 2).

(33) P.-V., XLVI, 263. *Bull.*, 24 vend. (suppl.).

(34) P.-V., XLVI, 263.

(35) C 322, pl. 1351, p. 5.

emmener, avec leurs prétendues vertus, leur prétendue incorruptibilité : les scélérats ! ils ont fait la triste mais juste expérience que ce n'est pas pour eux que le peuple français fait tant d'efforts depuis cinq ans pour assurer sa liberté, que ce n'est pas pour les déposer à leurs pieds, que les armées de la République cueillent partout des lauriers. Un de ces triumvirs vouloit régner sur les montagnes du Cantal... C'est là qu'il vouloit asseoir ses appanages, oh ! comme il s'étoit mal placé ; la liberté y est pure comme l'air qu'on y respire, son arrivée dans ce pays montagnard eut été le moment de sa dernière heure. Le tyran eut été suffoqué. Si nos concitoyens n'eussent pas rempli le serment qu'ils ont fait à l'égalité à la liberté le nouveau Pistrate eût compté autant d'ennemis qu'il y a de soldats au bataillon.

Pères de la patrie, restez à votre poste consommés l'ouvrage que vous avez si dignement commencé, c'est le voeu du peuple que vous représentez, c'est celui de tous les zélateurs de la Liberté, pour nous nous faisons notre devoir, nous en avons fait le serment, plutôt mourir que de la violer.

Vive la République une et indivisible, vive la Convention et périssent tous les gouvernements ennemis de la souveraineté du peuple.

LALOIX, *chef d'escadron et une demi-page de signatures.*

26

La société populaire de Paimboeuf [Loire-Inférieure] écrit à la Convention nationale que, saisie d'admiration au récit de la valeur de nos braves marins dans les combats des 9 et 13 prairial, elle a ouvert dans son sein une souscription qui a produit, au même instant, une somme de 412 L, qui a été de suite remise au bureau des armemens à Brest, pour être répartie aux marins blessés et aux familles de ceux qui sont morts victimes de leur bravoure dans ces deux mémorables journées : elle joint le récépissé de cette somme.

Mention honorable, insertion au bulletin (36).

[*La société populaire de Paimboeuf à la Convention nationale, le 29 fructidor an II*] (37)

Citoyens,

Ce que sous le règne des despotes, l'on auroit regardé comme vanité sera apprécié à sa juste valeur sous le règne de la liberté, guidé par cette considération puissante, la société populaire de Paimboeuf, saisie d'admiration au

récit de la valeur de nos braves marins dans le combat du 9 et 13 prairial, a ouvert dans son sein une souscription, qui a produit au même instant un fond de 412 L qui a été de suite envoyé au bureau des armemens au port de Brest, pour être répartie aux marins blessés et aux familles de ceux qui sont morts victimes de leur bravoure dans cette action glorieuse ; nous vous adressons le récépissé de notre légère offrande et saisissons cette occasion pour vous dire que le dévouement des républicains de Paimboeuf pour l'affermissement de la République est sans bornes.

Salut et fraternité.

Les membres du comité de correspondance,
LEMERCIER, CEYSSEL,
BROC, LECAMUS, BARIEN.

27

La société populaire et montagnarde de Gondrecourt [Meuse] témoigne à la Convention nationale que c'est avec douleur qu'elle a appris, par des papiers publics, que des pétitionnaires entendus à sa barre cherchoient à jeter un louche sur la conduite du représentant du peuple Mallarmé, relativement aux différens arrêtés qu'il a pris contre les ci-devant prêtres. Loin de désapprouver, dit-elle, les mesures vigoureuses qu'il a déployées dans des circonstances où il falloit de l'énergie, elle atteste qu'elles étoient indispensables, puisque parmi les ci-devant prêtres, plusieurs ont été déportés légalement, et qu'une explosion préparée par le fanatisme a failli avoir lieu dans ce district : cependant, ajoute-t-elle, depuis leur réunion au district, en vertu de l'arrêté de Mallarmé, du 26 germinal, la majorité des ci-devant ministres s'est comportée d'une manière irréprochable : c'est pourquoi elle invite la Convention à décréter un comité épuratoire qui soit autorisé à renvoyer ceux qui ont manifesté leur attachement à la révolution, et à décréter pareillement que ceux qui se sont écartés des principes républicains, demeurent plus que jamais sous la surveillance immédiate du comité révolutionnaire.

Insertion au bulletin, et renvoi aux comités de Salut public et de Sûreté générale (38).

28

La société populaire et républicaine de Cany [Seine-Inférieure] écrit à la Conven-

(36) P.-V., XLVI, 263. *Bull.*, 18 vend. (suppl.) ; *Gazette Fr.*, n° 1007.

(37) C 321, pl. 1340, p. 30.

(38) P.-V., XLVI, 264. *Bull.*, 24 vend. (suppl.) ; *Gazette Fr.*, n° 1007.